

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

MARCHE LEROUX AVENIR CLUB

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018

GOSIER, LE 16 NOVEMBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation des véhicules sera réglementée à **Leroux, le dimanche 18 novembre 2018 de 06h à 09h**, à l'occasion de la manifestation sportive "Marche Leroux Avenir Club" de l'association Leroux Avenir Club.

Parcours :

Départ 06 h 30 : local de l'association à Leroux - route de Leroux - route de Grand-Bois - route de Port-Blanc - Leroux

Arrivée 08 h 30 : local de l'association à Leroux

La circulation de tous les véhicules sera limitée à 30km/h pendant toute la durée de la manifestation.

Les contraventions au présent arrêté N°2018 - 1229 seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R. 610-5 du Code Pénal.